

juin 2017

www.fmreview.org/fr/abris

Un camp redéfini comme un quartier de la ville

Cyrille Hanappe

Ce qui a été construit à la Linière, à Grand-Synthe, constitue-t-il un camp de réfugiés classique ou un quartier urbain d'un type nouveau ?

Le camp de La Linière décrit ici était composé de cabanes en bois et surpeuplé. Bien que détruit par un incendie en avril 2017, il reste un sujet de controverse entre le maire de la ville, favorable au camp, et les autorités politiques centrales.

La présence de migrants dans le camp de La Linière, situé dans la ville de Grande-Synthe sur la côte nord de la France, a été officiellement acceptée par tous les acteurs publics en mai 2016, après la fourniture de services essentiels et la construction d'un camp de 300 cabanes en bois par Médecins Sans Frontières (MSF) et la mairie, contre la volonté de l'État. Après plusieurs mois d'hésitations, une cogestion du camp entre la mairie, l'État et l'association départementale AFEJI a été décidée.

Le site n'était pas plus isolé de la ville que d'autres ensembles de la communauté urbaine, il se trouvait à proximité du plus grand centre commercial de l'agglomération, et la mairie avait annoncé sa volonté de détourner une ligne de bus et d'y ajouter des arrêts pour le desservir. Le maire a toujours indiqué sa volonté que ses habitants bénéficient et usent des nombreux services publics de la ville. Les villes ont en effet tendance à réaliser que ce sont elles, et non les États, qui sont les véritables actrices de l'accueil des réfugiés. Comme les maires de Paris, de

Lesbos et de Barcelone l'ont affirmé sur un blog le 13 septembre 2015 : « Les États accordent l'asile, mais ce sont les villes qui fournissent les abris »¹. Dans le camp, des associations britanniques et françaises ont installé des cuisines et des salles de repas collectives, une école, un centre d'information, un centre d'apprentissage des langues et une aire de jeu. En plus des distributions de repas et de vêtements, elles proposaient un grand nombre de services, qui allaient des cours de tennis à ceux de cuisine en passant par la sensibilisation à la permaculture. De plus, outre le dispensaire de Médecins Sans Frontières et un poste de la Croix Rouge installés sur le camp, les exilés bénéficiaient de tous les services de santé publique de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Le chercheur Michel Agier définit la « forme-camp » par trois caractéristiques principales : l'extraterritorialité - le camp ne s'inscrit pas dans les territoires qui l'entourent -, l'exception - le camp ne connaît pas les mêmes lois que l'État dans lequel il est inscrit - et l'exclusion - le camp marque la différence entre ceux qui l'habitent et les habitants ou visiteurs venus de l'extérieur². Cependant, à Grande-Synthe, ces conditions n'étaient que moyennement rencontrées. Il n'y avait pas d'extraterritorialité dans la mesure où le camp se trouvait au cœur du territoire métropolitain, au plus proche

Le camp de Grande-Synthe à proximité de Dunkerque, avril 2016.



d'un parc et d'un lac paysager, et qu'il était desservi par les transports publics. Quant à la nature exceptionnelle du camp, il s'agissait d'une réalité, ne serait-ce qu'en raison de la manière dont il a surgi. Cependant une lettre signée par le maire et Médecins Sans Frontières, affichée dans le camp, rappelait les droits de ses résidents : accès à un abri, à la protection, à l'hygiène, aux repas, aux soins, à l'éducation, à la culture, l'accès à une information juridique, neutre et impartiale, et ce, sans limite de temps. Sur la dimension de l'exclusion enfin, le maire n'a eu de cesse d'affirmer que les habitants avaient accès à la totalité des services publics municipaux, même si cela ne leur donnait pas les droits de citoyens européens.

Officiellement, après son ouverture, il n'était pas prévu que le camp accueille de nouveaux résidents ; dans les faits, jusqu'à la fin juin 2016, personne ne s'était vu refuser l'accès pour une installation dans le site. Dans tous les cas, le nombre d'occupants n'a jamais cessé de baisser depuis l'ouverture, passant de 3 000 résidents fin 2015 à 700 à la mi-2016. Cette dynamique s'est néanmoins inversée avec la destruction de la Jungle de Calais : la population a alors atteint 1 700 personnes, dépassant très sensiblement sa capacité d'accueil fixée à 700 résidents.

L'avenir du camp

L'élaboration de scénarios futurs impliquait de fixer un certain nombre de principes pour le camp. Le premier était celui d'un lieu ouvert à celui qui arrive, mais aussi ouvert pour que les gens puissent mieux en sortir un jour. Il devait s'agir d'un espace non clos, qui puisse s'agrandir soit par extension, soit par augmentation de sa densité, et dans les deux cas, il fallait lui associer un droit foncier plus souple et moins figé, dans lequel les droits d'usage dynamiques se substituent aux droits rigides d'aménagement de l'espace.

L'architecture qui va de pair avec ce type de droit ouvert doit pouvoir s'adapter en fonction de la taille des cellules humaines (familles, groupement momentané de personnes...) qui l'habitent. On entend ici par architecture un système à même de fournir un service technique, qui répond à des besoins divers, allant de la question de l'abri aux aléas du climat, en passant par celle des cuisines et des sanitaires, et qui prend en compte les systèmes de chauffage et de ventilation. Mais outre cette technicité que chacun est en droit d'attendre du lieu où il habite et outre l'aménagement général des implantations et

la conception des équipements, des espaces et des mobiliers publics, les architectures individuelles doivent être les expressions des usages et des cultures des gens qui les habitent : il s'agit donc d'inventer un lieu à l'architecture ergonomique, intelligente, utile et sociale.

Un tel lieu doit également pouvoir devenir un lieu de production économique. C'est ainsi que l'on peut souhaiter inventer un droit adapté qui permettrait l'émergence d'actions de micro-économie ou tout au moins de lieux de production et de travail. Dans un article sur le « camp de réfugiés parfait », la journaliste américaine Mac McClelland revenait sur la tension persistante entre les deux mauvais choix qui s'offrent généralement aux réfugiés : le camp ou une vie urbaine précaire tout aussi terrible que la vie dans un camp³. Même si la ville semble pouvoir permettre une meilleure intégration, elle soumet les exilés à une violence et une tension. À un certain moment, nombre d'exilés en France avaient pu faire un troisième choix : la Jungle de Calais, qui présentait une solution mixte entre camp et précarité, jusqu'à sa démolition en octobre 2016⁴. Toutefois, ce qui se construisait au site de La Linière se faisait avec des acteurs locaux uniformément et positivement engagés. La Linière était plus et mieux qu'un camp de réfugiés, elle aurait pu être un quartier d'accueil et d'intégration. Comme l'a écrit le maire Damien Carême dans un livre publié quelques jours avant la destruction du site : « C'est un nouveau quartier dans ma ville, nous allons le gérer comme tel. [...] Sa fermeture ne pourra avoir lieu que lorsque la situation kurde se sera améliorée. Ou lorsque la route migratoire ne passera plus par ici. Ce sont les réfugiés qui tiennent l'agenda. »⁵

Cyrille Hanappe Ch@air-architecture.com

Architecte et Ingénieur, Actes & Cités
www.actesetcites.org et Maître Assistant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris Belleville.
www.paris-belleville.archi.fr

1. Colau A, Hidalgo A et Galinos S (2015) *We, the Cities of Europe*. 13 septembre 2015

<http://ajuntament.barcelona.cat/alcaldessa/en/blog/we-cities-europe>

2. Agier M (2014) « Un Monde de Camps », *La Découverte*
<http://bit.ly/Agier-UnMondeDeCamps>

3. McClelland M (2014) « How to Build a Perfect Refugee Camp », *New York Times*, 13 février 2014
<http://bit.ly/McClelland-PerfectRefugeeCamp>

4. Voir l'article de Michael Boyle dans ce numéro.

5. Carême D avec Baumard M (2017) « On ne peut rien contre la volonté d'un homme », Stock, Paris
<http://bit.ly/Stock-Careme-Baumard>